



ON S'PREND PAS

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE



L'CHOU

AMAP NEUILLY PLAISANCE

SAISON
26

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE

Les adhérents de l'Association
On s'prend pas le chou



Emmanuel Crucifix
6, rue du Moulin
60290 CAUFFRY

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis ci-après pour la période du

4 AVRIL 2019 AU 26 SEPTEMBRE 2019

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT

- Payer à l'avance, par saison de 6 mois, sa part de production. L'ensemble des chèques **libellés au nom de l'agriculteur**, est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au producteur mensuellement.
- Venir constituer son panier sur le lieu de la distribution au jour et à l'heure fixés. En cas d'empêchement (retard, vacances, etc.), le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent et dont le nom est communiqué au responsable distribution. Les légumes des personnes dont l'absence ne sera pas annoncée à l'avance pourront être remis à diverses associations, ou à une oeuvre caritative. Ne pas oublier de venir avec son sac, l'agriculteur ne fournit pas les paniers.
- Trouver un remplaçant si, pour des raisons exceptionnelles, il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.
- Accepter la totalité des produits du producteur. Les adhérents peuvent cependant s'entendre pour échanger individuellement certains légumes.
- **Tenir au moins deux permanences pour les distributions.** Un planning des permanences est fixé. Les adhérents chargés de la permanence aident le producteur à disposer les denrées, afficher la composition du panier, accueillir les participants, tenir la feuille d'émargement, et assurent rangement et nettoyage du local. Une permanence peut également être assurée à l'occasion d'un événement auquel participe l'AMAP (Forum des associations, Portes ouvertes de la Ferme Pédagogique, Journée bien-être, ...).

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE

- Produire selon des méthodes d'agriculture biologique.
- Produire une diversité de légumes pour composer des paniers variés (adhérents de l'AMAP et producteur s'entendent à l'avance sur les variétés à produire).
- Livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits une fois par semaine.
- Etablir un planning de production (durée du cycle de production et planning prévisionnel de récolte).
- Pratiquer la transparence sur ses prix.
- Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité : problème climatique grave, maladie, etc.
- Etre disposé à expliquer le travail de la ferme aux adhérents de l'AMAP.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.
- Accepter des visites régulières des adhérents de l'AMAP à la ferme (au moins 1 fois par saison). L'association se charge de l'organisation de ces journées.

OUI Les adhérents de l'AMAP reconnaissent que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. Ils acceptent d'assumer ces risques, sachant toutefois qu'ils recevront leur juste part de la récolte de la saison et bénéficieront, à l'occasion, de l'abondance d'une récolte ultérieure.

La part de récolte hebdomadaire

Les variétés de légumes sont choisies par l'agriculteur, cultivées sans pesticide, ni herbicide. Ensuite la composition du panier hebdomadaire est définie par l'agriculteur en fonction de sa récolte.

A REMPLIR PAR L'ADHÉRENT

SAISON
26

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

COURRIEL

TÉLÉPHONE(S)



11€ X 19* = 209 €

A PAYER EN CHÈQUES (DE 1 A 6)

16,50€ X 19* = 313,50 €

A PAYER EN CHÈQUES (DE 1 A 6)

CHÈQUES
A L'ORDRE
D'EMMANUEL
CRUCIFIX



* 19 SEMAINES CETTE SAISON, DU 4/04/2019 AU 26/09/2019

PARTAGE DES RÉCOLTES

Le jeudi
de 20h30 à 21h45,
Maison des Associations
13, avenue Maréchal Foch
à Neuilly Plaisance



INFOS IMPORTANTES SAISON 26

Première distribution le 4 avril 2019.

Dernière distribution le 26 septembre 2019.

ATTENTION

Pas de distribution les 18 et 25 avril, le 30 mai, les 11 & 18 juillet et 15 & 22 août 2019

FAIT À NEUILLY PLAISANCE EN 2 EXEMPLAIRES* LE / /2019

SIGNATURE

L'Adhérent

SIGNATURE

Emmanuel CRUCIFIX
Producteur

SIGNATURE

Carla Deirklian
Présidente

* Un exemplaire est conservé par l'adhérent, l'autre par l'association « On s'prend pas l'chou ! »